



Licenciement abusf et procedure prud'hommale

Par **amoss**, le **19/10/2015 à 12:39**

BONJOUR marque de politesse [smile4]rnJ'ai déposé ma demande d'aide juridictionnelle,le 03 mars 2015,j'ai odience le 21/10/2015,et a ce jour,je n'ai toujours pas reçu l'acceptation de l'aide ,ni le non de mon avocat commis d'office(mon souhait).rnPuis-je demander le report de cette odience?rnmes revenus de puis 2 ans,c'est l'A.S.S(500€/mois)rnd'avance mille MERCI

Par **alterego**, le **20/10/2015 à 09:30**

Bonjour,rnrnPrésentez-vous à l'audience. A l'appel de f'affaire, sollicitez un report en justifiant ce que vous nous expliquez.rnrnJ'ai le sentiment que vous vous y êtes très mal pris pour votre demande d'aide juridictionnelle. rnOù l'aviez-vous déposée ?rnrnAprès du Tribunal de Grande Instance (bureau d'aide juridictionnelle) de votre domicile en précisant bien que vous demandiez la désignation d'un avocat ?rnrnDans l'impossibilité de poser le lien, je vous invite à consulter et télécharger sur internet la notice et l'imprimé d'aide juridictionnelle à compléter.rnrnCordialement